

# Règlement intérieur

## Levallois Poker Club

Date de mise à jour : 20/09/2020

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Levallois Poker Club.

Ce règlement intérieur est mis à disposition de chaque membre de l'association ainsi qu'à tout nouvel adhérent.

Chaque membre, lors de son inscription, certifie connaître et respecter ce présent règlement.

### 1. Membres

#### a. Admission

- Aucun mineur ne peut être admis comme joueur.
- Les personnes désirant adhérer doivent se rapprocher d'un des membres du bureau.
- Chaque nouveau membre a un délai de réflexion de 2 manches afin de valider son inscription.
- Le bureau valide les inscriptions dans un délai de 15 jours maximum à compter de la remise de la fiche d'adhésion.
- Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Chaque adhérent s'engage à avoir pris connaissance des règles élémentaires de poker et à les respecter.
- Chaque adhérent s'engage à respecter les décisions prises par le bureau, que ce soit dans le cadre de l'arbitrage ou de la vie de l'association.

#### b. Déroulement des inscriptions

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du 01 septembre,
- Jusqu'au 15 septembre priorité est donnée aux membres souhaitant renouveler leur adhésion,
- A partir du 16 septembre, l'adhésion est ouverte à tous,
- A partir du 01 octobre, un membre de la saison précédente n'ayant pas renouvelé son adhésion perd sa qualité de membre de l'association.

#### c. Cotisation

- Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.
- Les membres d'honneur peuvent être dispensés de cotisation pour service rendu, sur décision du Bureau.
- Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau, celui-ci est indiqué sur le bulletin d'adhésion de la saison en cours.
- Une cotisation est valable à compter de l'ouverture du championnat et ce jusqu'à sa clôture.
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.
- Aucun remboursement ne pourrait être exigé (démission, abandon, exclusion, décès, ...).

#### d. Absence prolongé d'un membre

En cas d'absence prolongée d'un membre sur une saison, le bureau se réserve le droit de refuser la réinscription prioritaire d'un membre sur l'année suivante. Il est important de bien comprendre qu'il s'agit d'un club avec des places limitées et qu'en agissant ainsi, la personne absente prive un autre joueur du manque de place.

#### e. Exclusion

Un membre peut être exclu de l'association pour non-respect des règles suivantes :

- o Enjeu financier,
- o Matériel détérioré,
- o Comportement dangereux,
- o Propos désobligeants envers autrui,
- o Comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- o Non-respect des statuts et du règlement intérieur,
- o Détérioration des locaux mis à disposition

L'exclusion doit être prononcée par le bureau à une majorité de 51% lors d'une réunion extraordinaire, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Le membre sera convoqué par lettre recommandée, avec AR, quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Le membre pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de la radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

#### f. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre est définitivement perdue si :

- Démission,
- Décès,
- Non renouvellement du paiement de la cotisation annuelle,
- Radiation prononcée par le bureau pour un motif grave après convocation du membre.

#### g. Interdiction et responsabilité des membres

Mesure de police :

o Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'association. Il est donc demandé aux joueurs de fumer ou de vapoter à l'extérieur du local pour le bien-être général.

o Il est interdit de jouer de l'argent.

o L'usage de tous produits illégaux est également interdit.

Les membres du bureau sont responsables de la gestion de l'association, sous réserve de(s) faute(s) accomplie(s) durant leur mandat et reconnue(s) devant une juridiction.

## 2. Evénements

### a. Généralités

- Sauf exceptions (Omaha par exemple), les règles utilisées pendant les différents tournois sont celles du Texas Hold'em sans croupier. Ces règles sont disponibles dans un classeur au sein de l'association, sur le site de l'association ou auprès du Directeur de Tournoi.
- Sauf exceptions (Portes ouvertes par exemple), seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux différents événements du club.

### b. Inscriptions

- Les inscriptions se font via Whatsapp (dans le groupe créé à cet effet pour tous les membres), par sms, tél ou mail à un membre du bureau.
- Les inscriptions seront ouvertes au moins une semaine avant le début de l'événement,
- Il est du devoir du membre de vérifier qu'il est bien inscrit / désinscrit de l'événement et de prévenir le bureau,
- Les inscriptions pour les événements du lundi se terminent à 19h30 le jour de l'événement.

### c. Déroulement

- Chaque tournoi possède son propre règlement disponible sur le site internet de l'association, il est du devoir du joueur de savoir comment se déroule un tournoi,
- Les membres peuvent et doivent aider à l'organisation des différents événements (préparation, rangement, ...) le bureau ne pourra être tenu responsable en cas de retards,
- Les événements, sauf exceptions précisées lors de l'inscription, se déroulent toujours le lundi soir,
- Les événements le lundi soir, sauf exceptions précisées lors de l'inscription, démarrent à 20h00 avec un accueil des membres dès 19h45.

### d. Retards

- Un joueur a le droit à maximum 40 minutes de retard, toutes compétitions confondues,
- Un joueur pourra être sanctionné s'il abuse de retards,
- Si un joueur ne respecte pas la procédure d'inscription classique :
  - o Il ne pourra pas jouer s'il arrive après le début du tournoi,
  - o Il reçoit un avertissement s'il arrive avant le début du tournoi, néanmoins il pourra y participer.
- Il reçoit un avertissement s'il ne se présente pas au tournoi alors qu'il est inscrit.
- Un malus exceptionnel sera appliqué à tout joueur ayant déjà eu 3 avertissements et qui arriverait en retard sans prévenir.

### e. Interdictions

- Il est interdit de tricher de quelque façon que ce soit,
- L'utilisation du téléphone, tablette tactile est interdit durant le jeu. Le joueur devra quitter la table pour recevoir ou passer des appels/sms.
- Il est interdit de voler du matériel, notamment des jetons ou des cartes,
- Un joueur ne pourra demander une pause pour un événement personnel (cigarette par exemple). Des pauses sont programmées. Le joueur est libre de quitter la table à n'importe

quel moment, l'événement continuant son déroulement et le joueur devant s'acquitter des mises forcées (blinds).

- Il n'est pas interdit de boire ou manger durant un tournoi, mais le bureau se réserve le droit de restreindre ou interdire l'introduction de boissons alcoolisées si nécessaire. Mais il est interdit de boire ou manger sur ou à proximité du matériel.

- En cas de détérioration le membre devra s'acquitter du remplacement à ses frais du matériel détérioré.

## f. Pénalités

Lors des tournois organisés par l'association, un membre du bureau est de fait «Directeur de tournoi». Cela a pour but de répondre à toutes les questions des joueurs et de faire respecter les règles du jeu ainsi que les règles de bonne conduite induites au jeu du poker. Le Directeur de tournoi a tout pouvoir et son jugement est sans appel. Voici les pénalités que peuvent infliger les directeurs de tournois aux joueurs ne respectant pas les règles de jeux et de bonnes conduites :

- 1ère pénalité : avertissement verbal,

- 2ème pénalité : exclusion de la table durant 1 tour de jeu minimum, c'est-à-dire si il y a 6 joueurs cela correspond à 6 mains,

- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi + avertissement du bureau,

Cette liste de pénalités n'est pas exhaustive. La pénalité adressée par le Directeur de Tournoi au joueur est en fonction de la faute commise.

De même, un très mauvais comportement autour de la table aura comme conséquence un avertissement et/ou une exclusion de la table durant un tour de jeu minimum (si plusieurs protagonistes, cela s'applique à tous). Chaque membre du club se doit de se contenir et de rester humble, quelque soit la malchance ou la chance qu'il subit.

## g. Responsabilités

- Les membres du bureau ne sont pas responsables des vols occasionnés lors des tournois et des réunions,

- Chaque membre est personnellement responsable et redevable en cas de détérioration du matériel ou des locaux,

- Chaque membre est responsable de sa sécurité, et est personnellement responsable en cas de coups et blessures envers une autre personne,

- L'association ne pourra être tenue responsable des parties et enjeux financiers organisées secrètement par un simple membre de l'association.

## h. Respect et civisme

- Il est demandé à chaque joueur de respecter son adversaire, d'être fair-play et d'avoir un comportement civique. Tout manquement à ces principes se verra sanctionné. Il est demandé également d'être le plus ponctuel possible dans l'intérêt de tous.

## i. Classement et dotations

Dans le cadre des compétitions possédant un classement avec dotations pour les membres, une personne qualifiée mais ne pouvant profiter de son gain, celui-ci sera automatiquement adressé à la personne juste derrière dans le classement. Les montants et gains des dotations

sont donnés à titre indicatifs, ils peuvent évoluer en cours d'année à la hausse comme à la baisse. Aucune dotation ne pourra être effectuée en numéraire.

### 3. Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'association Levallois Poker Club.

Il peut être modifié par le bureau ou sur proposition des membres. Les modifications du nouveau règlement intérieur sont signalées soit par e-mail ou par l'intermédiaire du site de l'association à tous les membres sous un délai de 1 mois suivant la date de modification.

**Le Président**

Dominique HOUE

**Le Secrétaire**

Jean-François KOHL